



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Senegal

Question orale n° 1460

Texte de la question

Le 6 avril 1995 disparaissaient, en Casamance, deux couples originaires de Saint-Etienne. Depuis, les recherches n'ont rien donné, ce qui a accentué la détresse des proches des disparus, et notamment celle des deux enfants, qui ne savent aujourd'hui toujours pas ce qu'il est advenu de leurs parents. Il y a deux ans, les autorités sénégalaises nous avaient donné des assurances concernant l'intensité des recherches, dans cette zone réputée difficile du Sénégal, aux mains de la guérilla. Ces recherches ont permis de retrouver le véhicule des disparus. On avait également à l'époque mentionné l'existence d'un témoin, qui n'a jamais été retrouvé. Deux ans après leur disparition, Jean-Pierre Philibert appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur ce drame, afin qu'il ne tombe pas dans l'oubli. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de l'état des recherches et des certitudes qui auraient pu être établies au cours de l'enquête sur cette tragique affaire.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Philibert a présenté une question n° 1460.

La parole est à M. Jean-Pierre Philibert, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, il y a deux ans presque jour pour jour, le 6 avril 1995, deux couples originaires de Saint-Etienne, les époux Gagnaire et les époux Cave, disparaissaient en Casamance.

Depuis, les recherches n'ont rien donné, malgré tous les efforts dont on nous a dit qu'ils avaient été déployés par les autorités sénégalaises. Cette incertitude sur le sort de ces deux couples, ou tout au moins sur la localisation de l'endroit où l'on pourrait retrouver les corps, accentuée, vous l'imaginez, la détresse des familles, notamment celle des deux petites filles du couple Cave, qui ne savent toujours pas si leurs parents sont décédés et surtout où ils sont.

Il y a deux ans, les autorités sénégalaises nous avaient donné des assurances concernant l'intensification des recherches dans cette zone réputée difficile compte tenu d'une guérilla existante depuis un certain nombre d'années. Ces recherches avaient permis à l'époque de retrouver le véhicule des disparus. On avait également mentionné à l'époque, et cette indication nous avait été donnée par M. le ministre de la coopération, l'existence d'un témoin qui n'a malheureusement jamais été retrouvé.

Or, deux ans après leur disparition, je crois qu'il est bon que la situation de ces familles ne tombe pas dans l'oubli, que vous puissiez, monsieur le ministre, faire le point devant la représentation nationale sur les recherches, sur l'état des relations entre le Gouvernement sénégalais et l'ex-guérilla ou la guérilla en Casamance, et que vous nous indiquiez si vous êtes aujourd'hui en possession de certitudes qui auraient pu être établies au cours de l'enquête sur cette tragique affaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, je vous prie d'abord de bien vouloir excuser l'absence de M. de Charette, retenu à Malte par la conférence euro-méditerranéenne.

Il m'a demandé de vous dire ceci: il y a deux ans, comme vous le rappeliez à l'instant, nous apprenions que quatre touristes français originaires de Saint-Etienne n'avaient pas regagné leur hôtel à Zinguinchor à l'issue

d'une excursion qui devait les conduire vers le cap Skirring. Les recherches avaient commence tres rapidement, couvrant une vaste zone.

Il convient de rappeler que les autorites francaises avaient apporte leur assistance en mettant a disposition un avion de patrouille.

Au bout de quelques semaines, les recherches se sont concentrees dans un perimetre assez etendu situe a l'ouest d'Efok. C'est la que le vehicule des epoux Cave et Gagnaire a ete retrouve fin mai 1995. Il etait intact et son examen n'a fourni aucune indication sur le sort de ses occupants.

C'est a ce moment que se situe egalement l'episode malheureux ou un temoin, qui affirmait pouvoir conduire les enqueteurs sur le lieu presume ou, selon lui, nos compatriotes auraient ete inhumés, reussit a echapper aux policiers qui l'escortaient.

Depuis lors, l'enquete s'est poursuivie sans relache pour retrouver des temoins au Senegal et en Guinee-Bissau. Les indications qui ont pu etre recueillies ne laissent guere de place au doute: c'est bien un drame qui a eu lieu, et les recherches n'ont plus pour objectif que de retrouver un lieu d'inhumation.

Elles se poursuivent encore aujourd'hui: plusieurs missions ont ete organisees dans la zone indiquee, mais sans aboutir, pour le moment, au moindre resultat concret et, surtout, sans etre de nature a apporter aux familles l'apaisement qu'elles attendent de la connaissance de la verite.

Il convient d'exprimer les remerciements de la France envers les autorites du Senegal, avec qui un contact permanent a ete maintenu au plus haut niveau depuis le debut de cette douloureuse affaire, pour les efforts significatifs qu'elles ont accompli, et dont les familles presentes sur place la semaine derniere ont ete les temoins.

Le Gouvernement francais associe a ses remerciements les autorites de Guinee-Bissau, qui n'ont pas menage leur peine pour faire avancer, avec autant de discretion que d'efficacite, le processus d'enquete.

Enfin, et comme cela a ete indique tout recemment par le ministre delegue a la cooperation qui recevait les familles, vous pouvez etre assure, monsieur le depute, que les autorites francaises maintiennent ce dossier ouvert et feront tout pour que les recherches soient menees a leur terme.

Données clés

Auteur : [M. Philibert Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1460

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2503

Réponse publiée le : 16 avril 1997, page 2426

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997